

Subject: [INTERNET] Réponse PC 046 013 22 B0002
From: > Philippe.FAUREL (par Internet) <Philippe.FAUREL@sdis46.fr>
Date: 24/11/2022, 14:33
To: "ddt-sgsvd-ads@lot.gouv.fr" <ddt-sgsvd-ads@lot.gouv.fr>

Madame Estelle LABOUR,

Vous avez transmis au SDIS le dossier cité en objet.

Le projet prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une emprise de 9.3Ha sise « Pech Mejo » sur la commune de BACH.

- Au regard du dossier :

1. l'accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours est correctement assurée.
2. la défense incendie sera correctement réalisée par la pose d'une citerne incendie souple de 120m³ prévue dans le projet.
3. l'Obligation Légale de Débroussaillage est conforme à l'arrêté préfectoral du Lot et est également prévue dans le projet.

Le SDIS n'a donc pas de remarques à formuler sur ce dossier.

Vous trouverez en pièce jointe les recommandations du SDIS pour les panneaux photovoltaïques au sol.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
Cordialement.



Lieutenant Philippe FAUREL

DECI et Manifestations
Service Préparation Opérationnelle

Groupement des Services Opérationnels

SDIS du LOT – 194 rue Hautesserre
BP60102 – 46002 CAHORS CEDEX 9

Tél: 05.65.23.49.87 – 07.64.88.23.01

Courriel: philippe.faurel@sdis46.fr

Site Internet : <https://www.pompierdulot.fr>



Adoptez l'éco-attitude ! N'imprimez cet email que si c'est nécessaire.

— Attachments: —

Recommandations PPV au sol.pdf

120 KB